



Délibération n°554
Attribution de l'indemnité de conseil
allouée aux comptables
Exercice 2017

Réunion du Comité Syndical du 07 décembre 2017

Convoqué le vingt-neuf novembre deux mille dix-sept, le Comité syndical s'est réuni le sept décembre deux mille dix-sept à dix-huit heures pour sa 84^e séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Communauté, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

84^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Gérard BOHNER
Madame Jacqueline BOLIS
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Christophe CHAPUT
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Monsieur Philippe GAILLARD
Monsieur Roger GARDES
Monsieur Laurent GILLIET
Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Didier LAVILLE
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Bertrand PASCIO
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Michel SABRE
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur René VINZIO
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Alain PAULET

à Monsieur Roger GARDSE
à Monsieur Dominique ADENOT
à Monsieur Bertrand PASCIO
à Monsieur Gilles PAULET
à Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
à Monsieur Alain DEAT
à Monsieur Marc REGNOUX

Étaient excusés / absents :

Madame Nadine ALAPETITE
Madame Pascale AMEIL
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Martine FAUCHER
Madame Hélène FEDERSPIEL
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING

Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Gilles PÉTEL
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Catherine QUEINNEC
Madame Anne-Karine QUEMENER
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Guillaume VIMONT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

**Attribution de l'indemnité de conseil
Allouée aux comptables
Exercice 2017**

Monsieur le Président rappelle que l'article 97 de la loi du 02 mars 1982 modifiée, le décret n°83-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 modifié permettent aux conseils syndicaux d'allouer aux trésoriers municipaux une indemnité de conseil.

Cette indemnité est la contrepartie des prestations d'analyses budgétaires et de mise en œuvre des réglementations pour lesquelles le comptable public peut être sollicité à titre personnel en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'État par le PETR. Elle est acquise à la personne pour toute la durée du mandat du Comité syndical mais peut être modifiée ou supprimée par délibération spéciale.

Pour faire suite au courrier du 19 octobre 2017 du Comptable public sollicitant l'obtention de l'indemnité au titre de l'année 2017, et considérant que l'indemnité avait été accordée et versée en 2011, Monsieur le Président propose d'instaurer l'indemnité de Conseil afin de s'assurer le concours de Monsieur Denis LOYE, Comptable Public, Responsable de la Trésorerie de Clermont-Ferrand Municipale, en ce qui concerne les prestations sus décrites.

L'indemnité de conseil est calculée sur la base de la moyenne des dépenses budgétaires des exercices N-1, N-2, N-3, à l'exception des opérations d'ordre, à laquelle est appliqué le taux maximum prévu par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 modifié.

Le montant brut de l'indemnité versée au titre de l'année 2017 s'élève à 435,63 euros. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 chapitre 011, article 6225, indemnités au comptable et aux régisseurs.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution de l'indemnité au comptable.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver l'attribution de l'indemnité de conseil au comptable public du PETR Le Grand Clermont pour la durée du mandat de l'Assemblée Délibérante ;
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif de chaque exercice concerné par cette disposition.

À Clermont-Ferrand, vendredi 08 décembre 2017.

Dominique ADENOT,

Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20171207-DCS554-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2017

Publication : 15/12/2017